



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Hu-Friedy Hand Essentials Hand Antiseptic Gel
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Assainissant pour mains
Restrictions conseillées	Aucuns connus.
Fabricant	Hu-Friedy Mfg. Co., LLC 3232 N. Rockwell Chicago, IL 60618-5982 US Téléphone: 773.975.6100 Télécopie : 773.868.3599 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-535-5053 Outside US: 001-352-323-3500

2. Identification des risques

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Risques pour la santé	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
Mot indicateur	Attention	
Mention de danger	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Conseil de prudence		
Prévention	Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Lavez vigoureusement après manipulation.	
Intervention	En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.	
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.	
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.	
Renseignements supplémentaires	Sans objet.	

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Alcohol		64-17-5	70
Isopropyl Alcohol		67-63-0	9.99

4. Premiers soins

Inhalation	S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Rincer avec de l'eau. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Irritation de la peau. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Produit chimique en poudre. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	Aucuns connus.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Fire-fighting equipment/instructions	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeurs inflammables.
Produits dangereux résultant de la combustion	Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources possibles d'ignition dans la zone environnante. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
---	--

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Magasin dans un endroit frais, sec, bien-aéré loin des matériaux incompatibles. Conserver dans un endroit muni de gicleurs.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Alcohol (CAS 64-17-5)	PEL limite d'exposition autorisée	1900 mg/m ³
		1000 ppm
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	PEL limite d'exposition autorisée	980 mg/m ³
		400 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Alcohol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Alcohol (CAS 64-17-5)	MPT	1900 mg/m ³
		1000 ppm
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	LECT	1225 mg/m ³
		500 ppm
	MPT	980 mg/m ³
		400 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillo n	Temps échantill.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles techniques appropriés

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains S'il y a contact constant avec la peau, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc.

Autre Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation.

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Gel
Couleur	Incolore
Odeur	Parfumée ou aucune
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion/point de congélation	Pas disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	79.44 °C (175 °F)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	0.9
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	25.6 °C (78.0 °F) Coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	> 1 (AcBu=1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	> 3.3
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	< 19
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	40 mmHg
Densité de vapeur	1.6 (air=1,0)
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité(s)	Soluble
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.

Viscosité Pas disponible.

Autres informations

Classe du point d'éclair Inflammable IC

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucuns connus.

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles.

Matières incompatibles Les agents oxydants forts. Acides. Isocyanates Chlore

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Inhalation Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques. Peut irriter les voies respiratoires. Expected to be a low hazard for usual industrial or commercial handling by trained personnel.

Composants

Espèces

Résultats d'essais

Alcohol (CAS 64-17-5)

Aiguë

Cutané

DL50

Pas disponible

Inhalation

CL50

Rat

31623 ppm, 4 heures

20000 ppm, 10 heures

souris

39 mg/l, 4 heures

Orale

DL50

chien

5500 mg/kg

cobaye

5600 mg/kg

Rat

7060 mg/kg

souris

3450 mg/kg

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

12800 mg/kg

Inhalation

CL50

Rat

16970 mg/l/4h

Orale

DL50

chien

4797 mg/kg

Lapin

5030 mg/kg

Rat

4396 mg/kg

souris

3600 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité cornéenne	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation des voies respiratoires	Non classé.	
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagénécité de la cellule germinale	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Mutagénécité	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénécité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	Non classé.	
Tératogénécité	Non classé.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires. Effets narcotiques.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.	
Risque d'aspiration	Non classé.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Autres informations	Pas disponible.	
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Voir ci-dessous		
Composants	Espèces	Résultats d'essais	
Alcohol (CAS 64-17-5)			
Crustacés	CE50	Daphnia	11744.5 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	7.7 - 11.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 100 mg/l, 96 heures
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)			
Algues	IC50	Algues	1000 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Aquatique Poisson	CL50 Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.	
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.	

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1993
Appellation réglementaire adéquate	Liquide inflammable n.s.a. (Alcohol, Isopropyl Alcohol)
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	B1, B52, IB3, T4, TP1, TP29
Exceptions liées au conditionnement	ORM-D pour des récipients <5L
Conditionnement autrement qu'en vrac	203
Conditionnement en vrac	242

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1993
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcohol, Isopropyl Alcohol)
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16
Exceptions liées au conditionnement	Limited quantity 5L

DOT





15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Alcohol (CAS 64-17-5)	1 tonnes
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	1 tonnes

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Alcohol (CAS 64-17-5)	0.1 %
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	1 %

Classement SIMDUT Exempt – Cosmétique notifié en vertu de la Loi d'aliment et drogues

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	1.0 %
---------------------------------	-------

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	Inscrit.
---------------------------------	----------

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	Inscrit.
---------------------------------	----------

US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

Alcohol (CAS 64-17-5)	Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui
	Risque différé - Non
	Danger d'incendie - Oui
	Danger lié à la Pression - Non
	Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Isopropyl Alcohol	67-63-0	9.99

Autres règlements fédéraux

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Alcohol (CAS 64-17-5) Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Alcohol (CAS 64-17-5) Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Alcohol (CAS 64-17-5) Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Alcohol (CAS 64-17-5) Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Alcohol (CAS 64-17-5) Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Alcohol (CAS 64-17-5) Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Alcohol (CAS 64-17-5) Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Alcohol (CAS 64-17-5) Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

Statut de l'inventaire

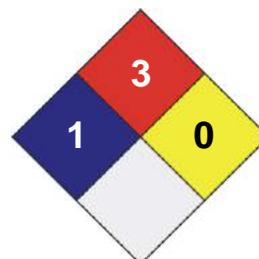
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication	09-Septembre-2014
Date en vigueur	01-Septembre-2014
Date d'expiration	01-Septembre-2017
Autres informations	Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. No de téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010